COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS







Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Ouverture de la session

RVDF/22 CRD/01

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-deuxième session

San José, Costa Rica, 27 avril – 1er mai 2015

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Sujet	Réf. document
1.	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ¹	CX/RVDF 15/22/1
2.	Document de travail sur les questions et les préoccupations qui influencent la capacité du CCRVDF de mener à bien ses travaux Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/RVDF 15/22/2
3.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex QUESTIONS ÉMANANT DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS Compétence partagée. Vote Union européenne. AUTRES QUESTIONS - PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX (2014-2019) Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/RVDF 15/22/3
4.	Questions découlant de la FAO / OMS et de la soixante-dix- huitième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/RVDF 15/22/4
5.	Rapport sur les activités de l'OIE, y compris l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH) Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/RVDF 15/22/5
	Limites max. de résidus (LMR) et recommeandations de gestion de risques (RGR) de résiduspour les médicaments vétérinaires	

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

2 RVDF/22 CRD/01

6.a	Projets de LMR pour le monepantel, à l'étape 7	REP14/RVDF Annexe II
6.b	Avant-projet de LMR pour le derquantel, à l'étape 4	REP14/RVDF Annexe III
6.c	Avant-projet de LMR pour le derquantel, le benzoate d'émamectine, l'ivermectine, le lasalocide sodium et le monepantel, à l'étape 3 - Observations à l'étape 3	CX/RVDF 15/22/6 CX/RVDF 15/22/6-Add.1
6.d	Avant-projet de RGR pour le dimétridazole, l'ipronidazole, le métronidazole et le ronidazole, à l'étape 4 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	REP14/RVDF Annexe V
	Principes de l'analyse de risques appliqués par le CCRVDF	
7	Projet de dispositions sur l'établissement de LMRs dans le miel (pour inclusion dans les Principes d'analyse de risques appliquées par le CCRVDF) - Observations (réponses à la lettre circulaire CL 2013/26-RVDF, partie B) Compétence partagée.	REP14/RVDF Annexe XI CX/RVDF 15/22/7
	Vote Union européenne.	
	Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité	
8.a	Projet de liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA (rapport du GTé sur les priorités) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/RVDF 15/22/8
8.b	Approche alternative pour le transfert des composés de la banque de données sur les LMR requises pour les pays à la liste des priorités pour le JECFA (rapport du GTé sur les LMR requises pour les pays) Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/RVDF 15/22/9
8.c	Banque de données sur les LMR requises pour les pays Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/RVDF 15/22/10
	<u>Divers</u>	
9.	Autres questions et travaux futurs La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités. (Document non disponible)	
10.	Date et lieu de la prochaine session Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	
11.	Adoption du rapport Compétence Etats membres. Vote Etats membres.²	

_

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.